

DELIBERATION N° 81/47 : RENOVATION DE L'EGLISE/2ème TRANCHE DE TRAVAUX/APPEL D'OFFRES RESTREINTS

Monsieur RAVERDEL, 1er Adjoint, chargé des travaux, rappelle à l'Assemblée que le Conseil Municipal, dans sa séance du 29 Novembre 1979, avait décidé de réaliser une 1ère tranche de travaux concernant l'entretien et l'assainissement de l'Eglise.

Il informe l'Assemblée qu'il conviendrait maintenant de réaliser la 2ème tranche de travaux qui consisterait en :

- réfection des enduits extérieurs,
- lavage et rejointement des pierres,
- réfection des fonds baptismaux
- création d'une issue de secours,
- aménagement du parvis.

Monsieur RAVERDEL précise que le devis estimatif remis par Monsieur ROUSSEL, Architecte D.P.L.G. à NANCY, concernant ces travaux, s'élève à 314 403 F. H.T. soit 337 403 F. T.T.C. valeur Août 1980.

LE CONSEIL MUNICIPAL,  
après en avoir délibéré,

- autorise Monsieur le Maire à lancer un appel d'offres restreint en vue de réaliser les travaux de rénovation de l'Eglise, 2ème tranche.
- désigne les membres de la commission d'ouverture des plis :
  - . Monsieur RAVERDEL, 1er Adjoint
  - . Monsieur REINSTADLER, 2ème Adjoint
  - . Monsieur REMY, Conseiller Municipal
- sollicite de Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle, eu égard à l'urgence de réaliser ces travaux, l'autorisation de passer les marchés négociés en cas d'appel d'offres infructueux,
- demande au Fonds d'Aménagement Urbain les subventions nécessaires à la rénovation de l'Eglise, bâtiment communal, soit 35 % du montant total T.T.C. des travaux s'élevant à 337 982 F., soit une subvention de 118 294 F., la charge résiduelle de la Commune étant de 219 688 F.
- demande par ailleurs à Monsieur le Préfet de Meurthe et Moselle, dans le cadre des subventions allouées à la rénovation des habitations du culte, l'attribution d'une subvention la plus élevée possible,
- adopte, en fonction de cette demande, l'avant-projet de réalisation de cette 2ème tranche de travaux,
- précise que les crédits nécessaires à ces travaux ont été inscrits au budget supplémentaire 1980 et au budget primitif 1981.

